

COMMUNE DE FAYE SUR ARDIN

Le 22 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois de septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Faye sur Ardin régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle des délibérations en réunion ordinaire.

Présents : MICOU Corine, AUDEBERT Claude, LUCAS Franck, MACOUIN Martine, TRAMAUX Julien, BAUDOUIN Wilfried, RIMBEAU Jean-François RENAULT Françoise, BERTAUD Chantal, BONNET Guillaume, BOUTINEAU Francis.

Excusés :

Absents : POIRAUDEAU Frédéric, ALLOUCHE Cédric.

Le Conseil a choisi pour secrétaire, Madame RENAULT Françoise. Madame le Maire ouvre la séance et demande à Madame RENAULT Françoise de donner lecture du précédent procès-verbal.

ORDRE DU JOUR :

- Choix de l'entreprise pour la Requalification du centre-bourg
- Délibération participation de la commune aux contrats de protection complémentaire et prévoyance des agents
- Révision de l'indemnité de repas des agents
- Subvention Comité des Fêtes

Questions diverses

DCM - 2025 - 045 - Choix des entreprises pour la requalification du centre bourg

La commission appel d'offres s'est réunie le 9 septembre 2025 à la mairie de Faye sur Ardin, afin de procéder à l'ouverture des plis et au choix des entreprises, concernant le marché « Requalification du centre bourg » tranche 1.

Madame Alice BROILLIARD, maître d'œuvre a établi une analyse et en donne lecture.

La commission d'appel d'offre après avoir délibéré décide de retenir les entreprises suivantes :

- L'entreprise COLAS a été retenue pour le lot 1
- L'entreprise EIVE a été retenue pour le lot 2.

Le lot un a été chiffré avec deux variantes, après étude des deux variantes c'est la variante deux qui a été retenue à l'unanimité par le conseil municipal.

Les montants des travaux sont les suivants :

- Lot 1 avec variante 1 montant ht de 291 882.00 €
- Lot 2 base montant ht de 128 403,61

Soit un total de travaux d'un montant de 420 285,62 € ht soit 504 342.74 € ttc.

L'assemblée valide les offres à l'unanimité pour un montant total hors taxe 420 285,62 € pour la requalification du centre bourg, tranche 1 avec la variante 1 pour le lot 1 et la base pour le lot 2.

DCM - 2025 - 045 - Participation de la commune aux contrats de protection complémentaire et prévoyances des agents.

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a donné pourvoir, au centre de gestion territoriale des Deux-Sèvres, pour remettre en concurrence le contrat de protection prévoyance des agents.

Au premier janvier 2026 les collectivités ont l'obligation de proposer la couverture santé.

Lors de la consultation des compagnies d'assurance, c'est RELYENS - MNT qui a été retenue.

La prévoyance prévoit deux garanties obligatoires, soit la garantie incapacité temporaire et garantie invalidité permanente et deux garanties facultatives, complément garantis régime indemnitaire, garantie décès, garantie de perte de retraite.

La complémentaire santé prévoit quatre formules progressives.

Les collectivités ont également l'obligation de verser aux agents une participation pour la garantie prévoyance (maintien de salaire) et pour la complémentaire santé (mutuelle).

L'assemblée fixe les participations suivantes :

- 7 € par mois par agent pour la prévoyance
- 15 € par mois par agent pour la santé
-

Une saisine sera adressée au centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres pour avis

DCM - 2025 - 046 - Délibération relative au remboursement des frais de transport de repas et d'hébergement des agents dans le cadre de déplacements temporaires liés à une mission

Madame le Maire informe qu'une délibération a été prise par le conseil municipal en date du 15 décembre 2015 instaurant la mise en place d'indemnité de repas, d'hébergement et de déplacement des agents (uniquement pour se rendre à un concours et une seule fois l'année).

Les montants votés n'ont pas été réévalués.

Madame le Maire propose à l'assemblée de voter le montant de remboursement au taux en vigueur pour suivre l'évolution du coût de la vie, pour les déplacements les remboursements de repas et les hébergement. Elle demande également d'inclure les déplacements pour formation.

Les membres du conseil municipal valide à l'unanimité ces décisions, une saisine sera adressée au comité technique paritaire pour validation.

DCM - 2025 - 046 - Subvention Comité des fêtes

L'assemblée vote à l'unanimité une subvention de 1600.00 € au Comité des Fêtes.

Questions diverses

Bardage abri terrain de sport

Lors de la dernière réunion, il avait été décidé de demander des devis à trois entreprises pour le bardage de l'abri au terrain communal.

Trois entreprises ont été contactées, mais une seule a répondu, c'est l'entreprise GAURIAU de l'Arsie. Son devis s'élève à un montant de 7 404.45 ht soit 8 890.14 e ttc.

Après étude du devis, il s'avère qu'il a été réalisé avec une version porte battante, hors la demande a été faite avec une porte coulissante. Un nouveau devis sera demandé à l'entreprise GAURIAU.

Locatif rue de la Maille d'Or

Madame DHAINAUT Géraldine locataire du logement communal rue de la Maille d'Or a donné son préavis pour le 4 décembre 2025.

Une visite du logement sera nécessaire pour évaluer les travaux à prévoir.

Poteaux incendie

Un changement de deux bornes incendie a été validée ils seront remplacés par des poteaux incendie (matériel enterré).

Madame le Maire a rencontré un agent du Syndicat des Eaux du Centre Ouest pour positionner au mieux ces poteaux qui ne peuvent être posés au même endroit que les bornes.

Réserve incendie

La réserve incendie du lieu-dit Coursay est percée. Pour la remplacer il est possible d'obtenir une réserve souple par les pompiers. Son coût s'élèverait à 8 000,00 €. Le montant paraissant élevé, il est décidé de voir les tarifs auprès d'autres fournisseurs.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

MICOU Corine			
AUDEBERT Claude		ALLOUCHE Cédric	Absent
LUCAS Franck		BERTAUD Chantal	
MACOUIN Martine		BONNET Guillaume	
RIMBEAU Jean-François		BAUDOUIN Wilfried	
BOUTINEAU Francis		TRAMAUX Julien	
POIREAUDEAU Frédéric	Absent	RENAULT Françoise	

Réunion du 22 septembre 2025